



CHARTE

Les Membres de l'UNION FRANCAISE DU LEVAGE / U.F.L. partagent une conception commune du professionnalisme fondée sur cinq principes fondamentaux :

- Assumer sa responsabilité d'employeur dans la légalité, l'équité et le respect des hommes.
- Adopter une attitude commerciale loyale, diligente, respectueux des engagements pris et des contrats librement conclus.
- Se comporter loyalement avec ses partenaires en excluant tout dénigrement gratuit, toute diffusion malveillante d'informations erronées, toute démarche communément admise comme discourtoise.
- Assurer sa fonction économique de Levageur en recherchant sa rentabilité par l'usage d'une gestion saine et le refus de tout comportement susceptible de nuire à l'intérêt général de la profession.
- Participer à la vie de l'U.F.L dans l'acceptation des statuts et dans le souci d'une solidarité constructive.

Les Membres de l'UNION FRANCAISE DU LEVAGE /U.F.L souhaitent particulièrement reconnaître et faire connaître l'importance des points suivants :

1. Adhérer à l'UFL c'est être un membre, actif / participatif
2. Respecter la réglementation des transports (et notamment pour les transports exceptionnels) et le code de la route
3. Respecter les capacités techniques des véhicules en matière de contrepoids
4. Respecter le guide UFL des bonnes pratiques du levage
5. Utiliser, promouvoir, défendre les conditions générales de location / prestation de l'UFL
6. Sensibiliser les collaborateurs au respect des règles de la sécurité
7. Former les collaborateurs à l'Eco-Conduite
8. D'une manière générale, former les collaborateurs de manière continue
9. S'engager à terme dans une démarche de certification (type MASE, ISO, etc.)